



COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2024

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Maire Mmes Céline FONTAINE, Laura WEISS, Adjointes M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mmes Stéphanie BRUN-BATTIAZ, Marie-Agnès DOUGOUD, Malika FABJAN, Dany PETRIS
	MM. Samuel BATTIAZ, Pascal CLARET, Jean-Marie DUNAND, Raphaël DUNAND, Blaise FONTAINE, Nicolas HAFNER, Walther RUCKSTUHL, Lionel THEVENOZ
Excusé-e-s Absent-e-s	Martin STAUB
Procès-verbal :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

Le Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2024**
2. **Présentation des comptes 2023**
3. **Présentation projet reboisement commune**
4. **Subvention mobilité**
5. **Communications de l'exécutif**
6. **Propositions et questions individuelles**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2024

M. Fabjan, p.5, S. Battiaz: « ...au bureau BCPH... ». Puis, **p.4, dernier § :** « ...serait-il envisagé de fermer le jardin d'enfants de Laconnex ? »

Avec ces corrections, le PV est validé à l'unanimité, moins 1 abstention.

2. Présentation des comptes 2023

P. Claret constate que les comptes 2023 sont excellents et affichent un boni d'environ CHF 926'000.-. Les charges sont inférieures de près de 340'000.- à ce qui avait été budgété et les recettes supérieures de l'ordre de 396'000.-. Il constate que l'effet fiscal positif lié à l'arrivée de nouveaux habitants observé ces dernières années, est en phase de ralentissement. Une baisse sur les revenus des personnes physiques (PP) de 379'000.- a été observée, mais compensée en grande partie sur la rubrique qui comprend notamment l'impôt à la source.

Concernant les variations, il relève la péréquation financière positive sur les sociétés (117'000). Plusieurs postes d'amortissements sont déjà échus ou en passe de l'être prochainement. Au niveau des dépassements, il relève la consommation d'électricité de l'école (+27'000) selon le renouvellement du contrat à terme conclu avec les SIG, dépassements aussi sur les mandats techniques (150'600.-), mais entièrement pris en charge par le FIA. Enfin il relève une péréquation intercommunale positive (47'000.-). Grâce à nos liquidités, nous encaissons des revenus liés à la remontée des taux (19'000.-). Il mentionne également un dépassement important concernant l'entretien des bâtiments, avec 3 appartements qui ont été refaits dans l'immeuble chemin des Chavannes (43'000.-).

En conclusion, les liquidités sont en hausse de manière générale de 11% (8'196'000.-). Il mentionne également le vraisemblable remboursement d'un emprunt de 1,2 mio l'an prochain.

Il remercie **P. Revillet** pour son excellent travail.

Le Président remercie à son tour la commission des finances et son président, avant de passer la parole au secrétaire général.

P. Revillet explique que le boni de 926'409,46.- et décomposé de la manière suivante : à savoir la projection excédentaire de 189'866.- lors de l'élaboration du budget, des charges inférieures aux attentes de 340'113.66 ainsi que de recettes supérieures aux prévisions de 396'429.80.-

Il souligne que la fiscalité (fonction 9100) n'est pas d'aussi bonne qualité que les années précédentes en expliquant qu'entre autre l'effet de la croissance de la population est désormais derrière nous. Son plus gros poste qui est constitué par le revenu des personnes physiques PP est inférieur aux attentes de 378'948.-. Il précise toutefois que la méthode de calcul a changé depuis 2 ans, mais que celle-ci n'a pas été adaptée par le département lorsque celui-ci nous donne les chiffres pour élaborer le budget. Toutefois il faut regarder sous la rubrique 9100.00.40020.00 (impôt à la source) pour lequel un excédent de 302'000,- est enregistré, ce qui compense partiellement la rubrique des revenus des PP.

Il relève la bonne surprise qui provient du fonds de péréquation des personnes morales (PM 117'469,-) résultant de la bonne santé des entreprises genevoises.

Il propose de commenter ensuite les postes en s'attachant aux dépassements significatifs :

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2024

0220.00.30100.01 : jobs d'été + 13'635.55.- Patrouilleuses scolaires et accompagnateur vélo, par rapport aux comptes 2022 - 1'300,- de plus pour les jobs d'été en raison des promotions et du 1^{er} août, jeunes et divers +300,-, le solde étant lié à l'accompagnateur vélo

0290.77.33004.90 amortissements planifiés des terrains bâtis : somme de 29'951.78.- budgetisé sur une rubrique différente lié au BIM (logiciel des amortissements)

1500.00.31430.00 : Pompiers entretien des bouches +5'771.80. *Il lit le commentaire de Scrasa à ce sujet lié à des travaux plus conséquents que prévu lors de l'installation de la nouvelle hydrante au chemin des Effeilles*

2170.00.31200.00 entretien école : + 27'320.70, renouvellement du contrat SIG énergie combustible pour 2 ans.

3410.00.36360.00 : subvention 5'000.- demandée par le club de tennis pour ses 40 ans

3410.32.36602.90 : amortissements planifiés sur l'investissement du Centre sportif de Laconnex (foot) sur 30 ans qui n'a pas été mise au budget par erreur

6150.00.31410.03 : entretien des chemins pédestres +31'236.45. Cf. délibération du 6 novembre 2023 pour les chemins du Loup et des Noyers

6150.00.31510.01 : réparation de la balayeuse et prise en charge à 50% par Laconnex voire rubrique 46120

7201.00.31320.01 : mandats techniques 150'626.45 pour les collecteurs. PR explique que les SIG font un rapport d'exploitation chaque année avec un calendrier des travaux à exécuter selon les degrés d'urgence. Une fois le plan d'action défini, il contacte les différents intervenants et notamment le FIA pour une demande de prise en charge des frais qui dans le cas présent ont été intégralement couverts.

9300.00.46227.00 : recette péréquation intercommunale supérieure aux attentes de 46'747,-

9630.01.34310.00 : entretien immeubles, remise en état 3 appartements aux Chavannes dont les locataires étaient restés pendant 20 ou 30 ans et qui nécessitaient forcément des rénovations importantes

Il conclut en expliquant que les liquidités ont augmenté de 11% et précise que l'an prochain un emprunt de 1,2 mio arrivera à échéance.

La dette de la commune se monte à 6,7 mios (4 mios pour immeubles route de Soral, 1,5 mio pour les collecteurs et 1,5 mio pour les routes).

Il rappelle qu'il faudra voter lors de la séance du mois de mai les dépassements en regroupant les fonctions et natures en 2F 2N soit ce qui représentera un montant de 198'296.37.- à voter.

Le Président le remercie et rappelle le vote au CM du 6 mai.

S.Battiaz demande comment sont définies les durées d'amortissement ? Réponse : réglées par MCH2.

M.-A. Dougoud demande quand les dépassements doivent être votés : réponse : s'ils dépassent de 5% le montant prévu.

3. Présentation projet reboisement commune

L. Thévenoz explique que Soral faisant partie du réseau Agro-environnemental de la Champagne, il leur a demandé de faire une offre de projet de reboisement pour l'ensemble de la commune. En réponse, il faut comprendre qu'elle se basera sur 3 critères importants :

- l'histoire de la commune en se basant sur des photos anciennes (Cf. SITG)
- voir s'il faut restaurer des couloirs biologiques
- répertorier les points de chaleur pour planter des arbres

Il semblerait que le canton soit prêt à financer l'achat d'arbres, mais pas leur plantation. Concernant les parcelles privées, fourniture possible d'arbres pour les haies par ex. A suivre. Des cartes sont affichées montrant un taux d'arborisation très faible et il faut savoir qu'un taux de 20% est requis a minima pour toutes les communes. Pour Soral, commune agricole, nous sommes entre 0 et 10%, les cultures n'entrant pas dans le calcul. En revanche, le village est aussi < 10%, ce qui devra être corrigé pour atteindre un taux de canopée de 20% et réduire les îlots de chaleur.

Coût de l'offre complète : CHF 5'598.07 (sans les subventions) et pour bénéficier aussi des conseils sur quoi et comment planter.

Par ailleurs, des mesures incitatives seront proposées aux privés par le biais de la commune et les démarches facilitées pour obtenir des subventions. Un document explicatif sera envoyé à tous.

Le Président propose un vote de principe pour le coût de l'étude d'~ 6'000.- qui est accepté à l'unanimité.

4. Subvention mobilité

R. Florez rappelle que les TPG ont annoncé la gratuité pour les enfants dès l'an prochain, donc plus de subventions à charge de la commune. Concernant la subvention vélo, il relève que celle-ci avait pour but d'encourager les gens à se déplacer à vélo, il pense donc qu'une demande faite pour une draisienne destinée à un enfant de 2-3 ans n'entre pas dans cette catégorie.

Réparations de vélos : faut-il maintenir cette proposition 2x par an ou supprimer celle de l'automne ? A discuter.

M.-A. Dougoud informe que la fréquentation est aussi élevée à l'automne qu'au printemps. Pour cette année, la réflexion était de soutenir l'accompagnement à vélo pour la rentrée et d'inciter les écoliers à aller à l'école à vélo.

M. Fabjan avait déjà posé la question de mettre des règles, et rappelle que la facilité proposée de réparer son vélo pourrait être maintenue avec une offre proposant la venue d'un camion de réparation certains jours. Ce service serait payant, et la commune mettrait un terrain à disposition.

R. Florez propose de réfléchir à une offre globale avant le budget et il propose un renvoi en commission pour définir quelques règles. La somme prévue pour ce poste « journée vélo » est d'~4'000.-.

B. Fontaine est d'accord qu'il ne s'agit pas d'un problème de budget, mais que ces subventions sont néanmoins à revoir en commission avant de voter ce dernier.

M.-A. Dougoud propose de créer un groupe de travail avec les personnes intéressées pour revoir le tout (subventions vélo, TPG, pour quels utilisateurs, etc...).

Faire un appel à toute personne intéressée pour parler de ces subventions.

5. Communications de l'exécutif

L. Weiss informe que le Chemin du loup que nous avons fait refaire récemment, devra faire l'objet de pose de collecteurs pour récupérer l'eau à partir d'un niveau défini pour la renvoyer plus rapidement dans la nappe phréatique. Conséquence : le chemin devra être cassé afin de mettre un canal sous celui-ci, puis refaire ce même chemin.

B. Fontaine suggère d'informer de nos déboires sur ce chemin pour évaluer si nous ne pourrions pas récupérer un montant pour malfaçon.

Il est suggéré d'informer le canton de nos difficultés avec ce chemin et **L. Weiss** s'en occupe.

Puis, **L. Weiss** informe avoir mandaté un architecte pour une étude de faisabilité du parking derrière l'Eglise, ainsi que son coût. But recherché : avoir une idée sur 2 variantes (40 et 60 places) + dépose-minute, avec possibilité de garder (ou non) les places extérieures. Coût de l'étude : CHF 4'000.-

B. Fontaine demande aussi de prévoir la possibilité d'agrandir plus tard si nécessaire

R. Dunand demande de transmettre l'étude et le cahier des charges précédemment élaborés par Florian Barro

Puis, **L. Weiss** revient sur la demande relative à la crèche, pour une comparaison des coûts avec un jardin à horaire élargi. Elle a trouvé les éléments de comparaison avec Vandoeuvres et la crèche d'Aire-la-Ville.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2024

Pour « Le toboggan » à Vandoeuvres, le coût de la place pour la commune s'élève à 15'943.- par an. Puis le coût pour la commune de Soral à Aire-la-Ville s'élève à 26'367.-. Mais avec cette différence de ~7'000.-, nous avons 45 semaines au lieu de 39. Puis avant un vote formel au prochain CM, elle a encore demandé aux communes voisines de Laconnex et d'Avusy, potentiellement intéressées, de nous faire part de leur éventuel intérêt.

R. Florez demande pour sa part qui viendra à la sortie de fin de législature, prévue du 1-4 mai 2025.

C. Fontaine rappelle que dimanche **28 avril 2024**, le Tour de Romandie rendra difficile la sortie du village. Il faudra donc s'organiser pour la période de 10 à 17H. Puis, elle informe que T. Apothéloz lance des sondages pour les seniors et réclame un plan d'action de la part des communes pour un soutien aux aînés. D'autre part, elle informe d'un courrier de Mme Fontanet prévoyant une sensibilisation dans les communes sur le non-genré, non binaire, inclusion, etc...

P. Revillet informe pour sa part qu'il faudra dégager la benne pour la balayeuse fin avril-début mai. Voir les solutions possibles.

6. Propositions et questions individuelles

M. Fabjan la journée vélo samedi et appel aux bonnes volontés pour aider.

L. Thévenoz remercie le secrétaire général et le personnel de la Mairie pour le travail effectué sur la mise à disposition des locaux de la commune.

S. Battiaz explique que concernant la mobilité, la commission s'est réunie fin mars avec les départements du canton pour présenter notre projet, sur lequel nous avons déjà un retour. Nous allons donc avancer en tenant compte des remarques faites, mais qui ne font pas office d'autorisation. A voir avec le mandataire comment ajuster le projet.

M.-A. Dougoud rappelle l'interdiction faite de fumer dans certains endroits (préaux, parcs de jeux, etc...), mais qui ne sont pas contrôlés. Que compte faire Soral ?

P. Revillet explique que des autocollants ont été apposés sur ces endroits visés. Et **C. Fontaine** propose de relayer cette interdiction généralisée sur le site de la commune.

R. Dunand demande si l'exécutif a été contacté par le canton pour une prise de position sur la vision territoriale transfrontalière ? La réponse est qu'il n'y a pas encore été répondu.

J.-M. Dunand transmet la remarque d'un habitant sur le Hérisson installé pour dire que le socle était dangereux et que des enfants se sont blessés sur le socle formé de palettes.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2024

M. Fabjan répond que c'est le canton qui était en charge de l'installation, elle fournira volontiers les coordonnées des gens qui se sont occupés du projet...

J.-M. Dunand demande si nous disposons déjà de projections d'effectifs pour l'école primaire de Soral pour 2024-25 ? **M.-A. Dougoud** répond par la négative. Elle pense qu'il faudra relancer le directeur pour disposer de cette information nécessaire aussi pour les restos scolaires.

J.-M. Dunand informe que la présentation prévue en mai pour présenter l'image directrice et les outils dont disposent les communes, sera reportée en juin.

D. Pétris propose décrire un mot de soutien ou de faire un petit geste pour les vigneron qui ont souffert des intempéries dernièrement. Cela fait du sens vu notre ancrage dans une région viticole. **S. Battiaz** confirme que beaucoup ont été touchés avec beaucoup de dégâts. **Le Président** salue l'initiative.

Puis, elle relate que le policier en charge d'animer les ateliers prévention pour les aînés a précisé qu'une soirée était prévue courant septembre.

Fête des jeunes prévue pour le 29.06.24, avec le BUP et le **28.05.24** réunion avec le groupement intercommunal pour le stade de foot de Laconnex.

L. Weiss informe avoir rappelé **M. Collard** pour lui demander où en était son plan de mobilité. Réponse : il a beaucoup avancé et contacté les TPG qui lui ont confirmé que l'intention était là pour le plan de mobilité et la mise à disposition d'une navette pour aller chercher les gens au P+R de Viry.

D. Pétris ajoute qu'en est-il de la place handicapé prévue devant le café Fontaine ? **L. Weiss** propose de demander à l'OCT quelle solution ?

N. Hafner informe que le concert pour le Burkina Faso aura lieu **le vendredi 23 août** et d'autre part, pour la reconduction du Bureau, il demande aux intéressés de s'annoncer au prochain CM pour un vote au mois de juin.

La séance est levée à 20H30.